

## Sorties et voyages à l'étranger: check list

### Démarche:

1/ Prendre contact avec les **CPC** de votre circonscription pour bien connaître les modalités qui évoluent très régulièrement.

2/ S'appuyer sur: **le guide relatif à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans le premier degré**  
la note du ministre de l'Education nationale du 18/11/2024 transmise par la DRAREIC  
les mails de la DRAREIC

### Points de vigilance:

1/ **Par rapport aux familles:** Les informer suffisamment à l'avance pour se procurer les documents administratifs  
Veiller à ce que le nom de l'enfant soit identique aux différents formulaires et attestations  
Etre vigilant aux situations spécifiques (en lien avec l'autorité parentale)  
Limiter au maximum la contribution financière des familles (S'informer du montant auprès de votre IEN)  
Prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap

2/ **Par rapport à l'institution:** Respecter les délais ( voir anticiper plus largement)  
Veiller au taux d'encadrement  
Anticiper les démarches administratives des adultes accompagnateurs ( PE/ AESH/ ATSEM/

Parents...)

3/ **Par rapport aux restrictions sanitaires/alimentaires:** S'informer s'il est possible d'emporter de la nourriture et s'il y a des conditions particulières d'entrée sur le territoire

## Sommaire

- 1/ Sortie scolaire à l'étranger sans nuitée (1 jour)
- 2/ Voyage scolaire à l'étranger (avec nuitée)
- 3/ Voyage scolaire au RU
- 4/ Modalités administratives pour les îles anglo-normandes
- 5/ Liens vers les différents documents & sites

## Sortie scolaire sans nuitée



L'enseignant transmet au directeur d'école le dossier de demande d'autorisation de la sortie au **moins 15 jours** avant la date prévue; et celui –ci donne son autorisation au **moins 3 jours** avant la sortie

### CHECK LIST

- Formulaire de demande d'autorisation d'une sortie scolaire sans nuitée
- Budget prévisionnel
- Fiche d'information sur le transport ( liste des déplacements prévus)
- Programme détaillé de la sortie
- Autorisation parentale
- Attestation d'assurance
- Autorisation de sortie de territoire ( avec la copie des titres d'identité des signataires)
- CNI ou passeport de l'élève en fonction de sa nationalité
- Fiche vigipirate
- Autorisations des adultes accompagnateurs ( parents, AESH, ATSEM...)
- CNI ou passeport des adultes
- Remplir le formulaire de déclaration de mobilité sortante auprès de la DRAREIC
- Déclaration sur le fil d'Ariane

## Voyage scolaire avec nuitée




Le directeur d'école transmet le dossier de demande d'autorisation du voyage au **moins 1 mois et demi** avant la date prévue à l'IEN de sa circonscription. Nous vous recommandons d'anticiper autant que possible pour un départ des plus sereins.

### CHECK LIST

- Formulaire de demande d'autorisation d'un voyage scolaire
- Budget prévisionnel
- Projet pédagogique
- Fiche d'information sur le transport ( liste des déplacements prévus)
- Programme détaillé du séjour
- Liste des élèves participants au voyage scolaire ( date de naissance, n° de tel d'une personne responsable)
- Autorisation parentale
- Attestation d'assurance
- Autorisation de sortie de territoire ( avec la copie des titres d'identité des signataires) Inscription sur le
- Document de Voyage Collectif pour les élèves mineurs étrangers scolarisés voire DCEM
- CNI ou passeport de l'élève en fonction de sa nationalité
- CNI ou passeport des adultes
- Fiche vigipirate
- Autorisations des adultes accompagnateurs ( parents, AESH, ATSEM...)
- Remplir le formulaire de déclaration de mobilité sortante auprès de la DRAREIC
- Déclaration sur le fil d'Ariane + copie justificative à la DRAREIC
- Certificat PSC1

## Voyage scolaire avec nuitée au Royaume Uni

 Le directeur d'école transmet le dossier de demande d'autorisation du voyage au **moins 1 mois et demi** avant la date prévue à l'IEN de sa circonscription. Nous vous recommandons d'anticiper autant que possible pour un départ des plus sereins.

### CHECK LIST

- Formulaire de demande d'autorisation d'un voyage scolaire
- Budget prévisionnel
- Projet pédagogique
- Fiche d'information sur le transport ( liste des déplacements prévus)
- Programme détaillé du séjour
- Liste des élèves participants au voyage scolaire ( date de naissance, n° de tel d'une personne responsable)
- Autorisation parentale
- Attestation d'assurance
- Autorisation de sortie de territoire ( avec la copie des titres d'identité des signataires)
- CNI ou passeport de l'élève en fonction de sa nationalité
- Passeport pour les adultes
- Inscription sur le site ETA pour les adultes ( dispense pour les élèves mineurs)
- Inscription sur le formulaire France UK school trip travel information (liste des élèves et CNI/ passeport)
- Fiche vigipirate
- Autorisations des adultes accompagnateurs ( parents, AESH, ATSEM...)
- Remplir le formulaire de déclaration de mobilité sortante auprès de la DRAREIC
- Déclaration sur le fil d'Ariane + copie justificative à la DRAREIC
- Certificat PSC1

## Formalités administratives pour se rendre dans les îles anglo-normandes

Les groupes scolaires d'écoles françaises bénéficient de dispositions particulières pour se rendre dans les îles Anglo-Normandes. Voici les règles spécifiques selon le type de voyageur et la durée du séjour :

### 1. Documents pour les élèves mineurs

**Élèves de l'UE**, de l'EEE ou de Suisse : Ils peuvent voyager avec une **carte nationale d'identité** ou un **passport** valide.

**Élèves d'autres nationalités** (hors UE/EEE/Suisse) : Ils doivent impérativement présenter un **passport**, mais ils sont dispensés de visa, même s'ils y seraient normalement soumis pour entrer au Royaume-Uni

**Autorisation de sortie du territoire (AST)** : Pour tous les mineurs, le formulaire CERFA n°15646\*01 signé par l'un des parents, accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité du signataire, est obligatoire

### 2. Documents pour les adultes et élèves majeurs (plus de 18 ans)

**Ressortissants de l'UE**, de l'EEE ou de Suisse : **La carte d'identité** est acceptée uniquement pour les **allers-retours à la journée**

Pour tout séjour comprenant **au moins une nuit**, le **passport** est obligatoire

**Ressortissants d'autres nationalités** : Le passeport est obligatoire et un visa peut être exigé selon la nationalité (à vérifier auprès du Home Office britannique)

**ETA (Autorisation électronique de voyage)** : Courant 2026, l'ETA deviendra obligatoire pour les personnes voyageant avec un **passport**

Les élèves mineurs n'y sont pas soumis à condition d'être inscrit sur le formulaire présenté ci-dessous.

### 3. Le formulaire de voyage scolaire France-UK

Pour toutes **sorties** ou **voyages**, il est impératif de remplir le formulaire "France-UK School Trip Travel Information Form » afin que les élèves soient exemptés de l'ETA et/ou du visa.

Le chef d'établissement doit signer le formulaire pour confirmer l'exactitude des données et le consentement des parents. Le formulaire doit recevoir le cachet officiel de la Préfecture. Contacter par mail à l'adresse : [pref-passeports@manche.gouv.fr](mailto:pref-passeports@manche.gouv.fr) Deux exemplaires (un original et une copie) doivent être présentés à la police aux frontières britannique (UK Border Force)

## Liens vers les documents et les sites

- Sorties ( Prim 50 Direction)



<https://padlet.com/IENMortainCDDE/fonctionnement-de-l-cole-lu1owozfyp9eofqg>

- Lien guide relatif à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans le premier degré

<https://eduscol.education.fr/2268/sorties-et-voyages-scolaires-dans-le-premier-degre>

- Lien DRAREIC: [drareic@ac-normandie.fr](mailto:drareic@ac-normandie.fr)

- Formulaire de déclaration de mobilité sortante ( DRAREIC)

<https://forms.gle/2stNYoJ8TzVwxAei9>

- Formulaire Ariane sur le site du ministère des affaires étrangères: [Fil d'ariane](#) et <https://eduscol.education.fr/1106/securiser-la-mobilite-l-etranger>

- Autorisation sortie de territoire: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Formulaire Cerfa: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

- Lien ETA: <https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta>

- Lien formulaire de renseignements pour les voyages scolaires entre la France et le RU: <https://www.gov.uk/guidance/visit-the-uk-as-part-of-a-french-school-trip> (intitulé France-UK school trip travel information form)

- Adresse Préfecture de la Manche/ Par courriel : [pref-passeports@manche.gouv.fr](mailto:pref-passeports@manche.gouv.fr) et envoi de la liste des identités sous format csv. fourni par la préfecture

- Document de Voyage collectif pour les élèves mineurs étrangers: <https://www.manche.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers-dans-la-Manche/Mineurs-et-rangers-et-voyages-scolaires>